

**GUICHEN
PONT
RÉAN**



**Jusqu'au
14 nov. 2022**

Ouvert à tous
À partir de 10 ans

BUDGET PARTICIPATIF

#4



**C'est le moment de proposer
votre projet dans les espaces verts
autour de la salle Henri Brouillard
à Pont-Réan. La Ville met 20 000€
entre vos mains. Soyez créatif!**

DEPUIS SON LANCEMENT EN 2018, VOUS AVEZ ÉTÉ UNE CENTAINE DE GUICHENAIS.E.S ET PONT-RÉANNAIS.E.S À PROPOSER VOS IDÉES POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE.

Plusieurs milliers d'entre vous ont voté pour leur projet préféré en ligne ou en version papier, puis la Ville a mis en œuvre les propositions qui ont retenu le plus de votes : une balançoire «nid d'oiseau» pour enfants à mobilité réduite à Pont-Réan et un parcours découverte des oiseaux à Guichen, une aire de jeux pour les 9-14 ans dans le quartier des Eberges et un espace pique-nique avec planchas connectées derrière l'Espace Galatée.

Pour cette édition 2022-2023, nous vous proposons une nouvelle version du budget participatif ! Alors que vous aviez le choix du lieu pour votre projet, cette fois on vous lance un défi : nous vous donnons carte blanche SUR UN LIEU : à Pont-Réan, aux abords de la Salle Henri Brouillard. A vous d'imaginer l'aménagement de vos rêves qui plaira au plus grand nombre ... habitants, associations, classes, groupe d'amis... Vous avez une enveloppe de 20 000 €, alors lancez-vous !

Le principe reste le même que précédemment : la somme sera consacrée au financement d'un ou plusieurs projets que vous aurez proposés et qui auront été soumis au vote des habitants. Les projets lauréats seront mis en œuvre par la Ville.

Pour être validé, votre projet doit respecter certains critères...

- Satisfaire à l'intérêt général, c'est à dire répondre à un intérêt collectif, il ne s'agira pas ici de financer des projets individuels
- Entrer dans une des thématiques suivantes : L'intergénérationnel / la Culture / Le développement durable / Le « vivre ensemble » / La citoyenneté / Aménagement des espaces publics et mobiliers urbains, valorisation du patrimoine / Espaces verts / Solidarité / Jeunesse / Sport, loisir, associations / Propreté urbaine / Sécurité, tranquillité publique / Bâtiments municipaux et équipements de proximité
- Concerner des dépenses d'investissement (aménagement, travaux, ou achat d'équipements) et non des dépenses de fonctionnement (organisation d'événements, subventions, services, frais de personnel ou d'entretien)
- Ne pas nécessiter d'acquisition de terrain, de local
- Respecter l'environnement
- Ne pas concerner des prestations d'études
- Ne doit pas générer de coût de fonctionnement : outre l'entretien et la maintenance, les projets ne peuvent pas engendrer des dépenses de fonctionnement supplémentaires c'est-à-dire des dépenses nécessaires pour la gestion des services (frais de personnel...)
- IMPORTANT : la zone dédiée au projet (abords de la salle H. Brouillard à Pont-Réan) se situe en zone inondable. Pensez impérativement à cette contrainte au moment de votre réflexion. (ex : éviter les matériaux inadaptés, les besoins en électricité...)

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

VOUS PROPOSEZ !

Du 3 octobre au 13 novembre

A titre individuel ou collectif (association, classe, groupe de voisins, famille...), à partir de 10 ans et sans condition de nationalité, tous les habitants peuvent proposer leur idée ! Attention elle doit respecter certains critères (cf encart page de droite) et ne pas dépasser 20 000 €.

Pour faire votre proposition, il suffit de remplir le formulaire joint ou de compléter celui en ligne sur le site guichenpontrean.fr

N'hésitez pas à détailler au maximum votre projet et surtout laissez-nous vos coordonnées !



NOUS ÉTUDIONS...

Du 15 novembre au 3 mars

Les dossiers seront vérifiés par la Commission Citoyenneté pour s'assurer notamment du respect des critères (thématique, intérêt collectif...).

Les dossiers seront ensuite analysés par les services municipaux pour constater leur faisabilité sur les plans technique, financier et juridique.

Si votre projet passe ces étapes, il pourra être soumis au vote des habitants !

3

VOUS DÉFENDEZ VOTRE PROJET !

Du 31 mars au 12 mai

Votre idée, c'est la meilleure, n'est-ce pas ? Alors il va falloir la présenter et même la défendre pour qu'elle soit retenue par les habitants ! Comment ? Et bien en le valorisant sur une vidéo d'1min30. Vous n'êtes pas à l'aise avec cette idée ?

Pas de soucis, votre voix pourra suffire à nous faire découvrir votre projet. Ceux qui n'auront pas accès aux vidéos sur les réseaux ou sur le site internet de la Ville, pourront le faire du 3 avril au 12 mai : des panneaux d'exposition seront installés aux abords de la mairie et au niveau de la Salle Henri Brouillard à Pont-Réan. Pour mettre toutes les chances de votre côté, pensez à faire la promotion de votre projet auprès de votre entourage et utilisez les réseaux sociaux ;-)



4

LES HABITANTS VOTENT

Du 31 mars au 12 mai

Le pouvoir est entre les mains des habitants !

Ceux sont eux qui décideront lequel (ou lesquels, dans la limite de 20 000 €) sera réalisé, en votant pour le projet qu'ils préfèrent. Chaque habitant, à partir de 10 ans, pourra voter une seule fois pour un seul projet. Le projet qui remportera le plus de points sera réalisé par la Commune. Une urne sera installée à la Mairie et une autre à l'agence postale de Pont-Réan. Le vote sera également possible en ligne depuis le site guichenpontrean.fr

5

L'ANNONCE DU PROJET LAURÉAT

Le 12 mai à 18h30

L'annonce du ou des vainqueurs aura lieu sur le lieu ou le projet verra le jour : Salle Henri Brouillard, à Pont-Réan, puis en ligne sur le site guichenpontrean.fr et sur la page Facebook Ville de Guichen Pont-Réan. Le dépouillement aura lieu en direct à partir de 18h30, vous pourrez y assister !

La réalisation des projets sera engagée à partir de septembre 2023 et verra le jour en fin d'année.

Les lauréats seront associés à la réalisation du projet pour en découvrir les différentes étapes.



▲ Bruz

Salle
H. Brouillard

**Imaginez
dans cet espace
le projet idéal
pour les habitants !**

▼ Guichen



**Pour en savoir plus et
découvrir les projets déjà
mis en oeuvre sur la Commune,
flashez ce QR code avec
l'appareil photo de votre
smartphone !**

  Ville de Guichen
guichenpontrean.fr